

Saint-Brieuc, le **2 SEP 2021**

**Mesdames et Messieurs les Maires
du département des Côtes-d'Armor**

Objet : Addendum à la posture VIGIPIRATE " Été-automne 2021 "

La nouvelle posture Vigipirate « été – automne 2021 » est active depuis le 19 juin 2021 et maintient l'ensemble du territoire nationale au niveau « sécurité renforcée et risque attentat ».

Dans la perspective du procès des attentats du 13 novembre 2015 à compter du 8 septembre 2021, de la rentrée scolaire et de la crise sanitaire persistante, un addendum à la posture VIGIPIRATE « été – automne 2021 » a été réalisé.

Aussi, j'attire plus particulièrement votre vigilance sur la sécurité :

- des établissements culturels : salle de spectacle, rassemblements festifs, marchés, locaux de presse ;
- des lieux de culte, des sites touristiques et des transports publics ;
- des bâtiments publics : services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et université, avec une attention particulière sur les établissements de santé, les lieux de vaccination et les écoles et établissements scolaires en cette période de rentrée.

Concrètement, il s'agit sur vos territoires de :

- **communiquer sur le dispositif VIGIPIRATE** via vos réseaux en diffusant notamment les informations disponibles sur les sites suivants :
<https://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-centre-du-nouveau-dispositif-vigipirate-contre-le-terrorisme>
<https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>
- **sensibiliser les organisateurs des évènements de votre territoire** (marchés, braderie, concert...) à la menace, veiller notamment à la mise en place des dispositifs anti-intrusion et à l'affichage VIGIPIRATE le jour de l'évènement, et le cas échéant solliciter un échange avec les services de l'État (Préfecture, police ou gendarmerie) en amont de l'évènement ;

Vous trouverez aux liens suivants :

- le guide de sécurisation des évènements de voie publique publié par le ministère de l'intérieur en 2018 :

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2018-Actualites/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>

- plusieurs documents élaborés pour soutenir les responsables de sites touristiques élaborés par le ministère de la culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels>

- **prévenir la sécurité des bâtiments publics de votre compétence. Vous pourrez sur ce point regarder au cas par cas, la nécessité de restreindre des activités, limiter les stationnements ou renforcer la surveillance des établissements sus-mentionnés;**

Vous trouverez aux liens suivants :

- le guide pratique à destination des organisateurs, des directeurs, des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/guide-pratique-a-destination-des-organisateur-des-directeurs-des-animateurs-en-charge-daccueils-collectifs-de-mineurs-a-caractere-educatif/>


- la fiche du SGDSN relatif à la sécurité numérique :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/securite-du-numerique-lhameconnage-ou-phishing/>

- **associer les polices municipales à la vie des lieux de vaccination sur vos communes** en prévoyant par exemple des passages réguliers à proximité des sites identifiés.

J'appelle à la plus grande vigilance de toutes et tous. La qualité de la préparation conditionne la qualité de la réaction en cas de crise. Chacun par son comportement participe à la sécurité collective. Je vous remercie pour la mobilisation dont vous faites preuve pour assurer la sécurité de vos agents et de nos concitoyens.

Le Préfet des Côtes d'Armor



Thierry MOSIMANN

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les maires des communes du département des Côtes d'Armor.

Copie :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du département des Côtes d'Armor
Monsieur le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie du département des Côtes d'Armor

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Côtes d'Armor

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Brieuc

Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Guingamp

Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Lannion

Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Dinan